



Envoyé en préfecture le 10/02/2023  
Reçu en préfecture le 10/02/2023  
Publié le  
ID : 048-200069151-20230209-DELIB\_2023\_009-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 09 février 2023 à 18 heures

Date de Convocation 02 février 2023

|  |   |
|--|---|
| <b>Membres en exercice : 35</b><br><br><b>Présents : 24</b><br><b>Votants : 33</b><br><b>Pour : 33</b><br><b>Contre : 0</b><br><b>Abstention : 0</b> | <p>L'an deux mille Vingt-trois et le 09 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Edith MALLET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Henri COUDERC À Gérard PÉDRINI, Alain ARGILIER À Serge VEDRINES, François ROUVEYROL À Sébastien MOREAU, Daniel GIOVANNACCI À Francis DURAND, Damien ARMAND À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À René JEANJEAN, Régine DOUSSIÈRE À Marie-Thérèse CHAPELLE, Jaclyn MALAVAL À Alain CHMIEL, Bernard RIEU À Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> Henri COUDERC, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Daniel GIOVANNACCI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p> |
|--|---|

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

DELIB-2023-009 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'UNITÉ DE VINIFICATION

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** la vocation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977,

**CONSIDÉRANT** les nombreux partenariats conduits avec cet organisme (restructuration crèche, requalification de l'ancien hôtel du Rochefort, Aire d'accueil des gens du voyage...), qui ont donné totale satisfaction,

**CONSIDÉRANT** que l'intercommunalité gère l'unité de vinification d'Ispagnac, au titre des compétences dévolues depuis 2005, les travaux d'agencement réalisés dans ce cadre pour l'installation de 3 viticulteurs, en lien avec la démarche foncière de l'AFA des Coteaux des Gorges du Tarn,

**CONSIDÉRANT** que la réflexion autour de la restructuration de l'unité de vinification, est rendue nécessaire par :

- Volonté exprimée par les viticulteurs de ne plus mutualiser tous les matériels et les locaux Installation d'un quatrième viticulteur,
- Besoin d'un espace de commercialisation et de vente,
- Évolution de l'activité Jus de pommes / légumerie,
- Besoins en matière de transitions écologiques et énergétiques.

**CONSIDÉRANT** les compétences communautaires exercées en matière économique et d'appui aux projets de transformation agricole,

**CONSIDÉRANT** que le CAUE est compétent pour accompagner cette réflexion, selon une double approche, batimentaire et pratique, notamment à travers la réalisation :

- d'un état des lieux,
- de la définition des besoins,
- d'un cahier des charges restructuration et réorganisation,
- d'un programme – AMO,
- de l'estimatif et du plan de financements prévisionnel,
- du calendrier de mise en œuvre.

**CONSIDÉRANT** la proposition établie par le CAUE,

**SUR PROPOSITION** du Président et l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 janvier 2023,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE** d'engager une réflexion relative à la restructuration de l'unité de vinification et à l'organisation du travail des viticulteurs,

**DÉCIDE** de faire appel au CAUE de la Lozère,

**SOLLICITE** l'inscription de ces actions à vocation agricole, dans le programme d'actions 2023 du CAUE au titre de la revitalisation bourg-centre d'Ispagnac (restructuration de l'unité de vinification) et Grand Site Occitanie (cabanes de vigne et mobilités douces),

**DÉCIDE** de renouveler l'adhésion communautaire au CAUE de Lozère pour l'année 2023,

**DÉCIDE** de mener à bien ce projet en lien étroit avec l'ensemble des partenaires et des démarches en cours (« Petites Villes de demain », Grand Site Occitanie, Bourg-centre),

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 de la Communauté de communes.

*P/0* Le Président,  
Henri COUDERC  
*La Joie V.a - Présidente déléguée*  
*Flora THELOND*

